

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **1er décembre 2020** à 19h10 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #2 - Monsieur Claude Roy
Siège #3 - Poste vacant
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen permettant de communiquer immédiatement entre eux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

Que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, s'ils le désirent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Les membres présents forment le quorum. Madame Vicky Giguère, directrice générale, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h10.

2020-12-208

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020
 - 3.1.1 - Suivi de la séance de novembre
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Comptes du mois
 - 4.2 - Marge de crédit
- 5 - CORRESPONDANCE
 - 5.1 - Bordereau des correspondances
- 6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE
- 7 - ADMINISTRATION
 - 7.1 - Présentation et avis de motion règlement 99-2021 sur la taxation 2021
 - 7.1.1 - Réalisations 2020
 - 7.2 - Calendrier 2021 des séances du conseil
 - 7.3 - Vacances des Fêtes et fermeture du bureau
 - 7.4 - Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités
 - 7.5 - Déclaration des dons et autres avantages
 - 7.6 - Reconnaissance aux employés
- 8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 9.1 - Rapport du directeur incendie
- 10 - VOIRIE
 - 10.1 - Rapport de voirie
 - 10.2 - Reddition de compte - Programme d'aide à la voirie locale - Volet PPA-CE
 - 10.3 - Reddition de compte - Programme d'aide à la voirie locale - Volet AIRRL
 - 10.4 - 2e décompte - Réfection du rang 3 et 4 et d'une portion de la route 277
 - 10.5 - Achat rétro caveuse
 - 10.6 - Avis de motion projet de règlement 100-2021
- 11 - LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 - Patinoire
- 12 - DÉVELOPPEMENT
- 13 - URBANISME
- 14 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 15 - VARIA
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

D'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-12-209

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 novembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre

connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'adopter le procès-verbal du 3 novembre 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-210

3.1.1 - Suivi de la séance de novembre

Entra autres, un suivi concernant le déneigement de l'OMH.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2020-12-211

4.1 - Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

QUE la liste des comptes du mois de novembre 2020 présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

Comptes:	89 096,72\$
Salaires:	13 703,42\$
Total:	100 800,14\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-212

4.2 - Marge de crédit

ATTENDU que notre conseiller financier nous a confirmé que les frais d'administration de la marge de crédit sont inclus dans notre nouvelle entente des frais mensuels.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

De conserver le montant de la marge de crédit à 300 000\$.

D'annuler la résolution #2020-11-193.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

2020-12-213

5.1.1 - Don à la fondation Santé Beauce-Etchemin

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

De faire un don de 200\$ à la Fondation Santé Beauce-Etchemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Après avoir lu dans le journal de Québec, tous les élus qui ont été sanctionnés par la Commission municipale, Madame Gagnon rappel aux élus l'importance de l'éthique dans leur fonction.

Nous avons demandé à Moreau Architecte de produire les plans et devis pour l'aménagement du dépanneur pour poursuivre avec les demandes de subvention.

7 - ADMINISTRATION

2020-12-214

7.1 - Présentation et avis de motion règlement 99-2021 sur la taxation 2021

Dépôt et présentation du projet de règlement #99-2021.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Monsieur André Boutin.

QUE le règlement #99-2021 sur la taxation 2021 sera adopté à une prochaine séance.

2020-12-215

7.1.1 - Réalisations 2020

Projet	Coût du projet	Montant de la subvention	Part de la municipalité
Asphaltage du Rang 3 et 4	2 701 881\$	2 440 705\$	261 176\$
Gravier dans le rang St-Louis	46 860\$	45 000\$	1 860\$
Rang A - gravier, ponceaux et fossés	36 707\$	24 835\$	11 872\$
Installation d'un carré de sable	690\$	537\$	153\$

2020-12-216

7.2 - Calendrier 2021 des séances du conseil

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'adopter le calendrier des séances 2021 du conseil municipal tel que présenté:

12 JANVIER	4 MAI	7 SEPTEMBRE
2 FÉVRIER	1ER JUIN	5 OCTOBRE
2 MARS	6 JUILLET	9 NOVEMBRE
6 AVRIL	17 AOÛT	7 DÉCEMBRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-217

7.3 - Vacances des Fêtes et fermeture du bureau

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

Que le bureau municipal et le comptoir postal soient fermés pendant la période des Fêtes soit du 24 décembre 2020 au 4 janvier 2021. Pendant cette période, les colis seront redirigés au bureau de poste de Ste-Rose.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-218

7.4 - Adhésion à la Fédération québécoise des municipalités

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

De renouveler notre adhésion 2021 à la Fédération québécoise des municipalités au coût de 1 142.72\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-219

7.5 - Déclaration des dons et autres avantages

Le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites, par un ou des membres du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait du registre a été déposé.

La directrice générale mentionne qu'elle n'a reçu aucune déclaration.

2020-12-220

7.6 - Reconnaissance aux employés

CONSIDÉRANT que la municipalité a été dans l'impossibilité de tenir une activité de reconnaissance tel que prévu dans sa politique;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne peut tenir de souper de Noël en reconnaissance à ses employés.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

De faire l'achat de certificats cadeaux pour les 7 employés permanents.

QUE lesdits certificats soient achetés dans la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Rapport du directeur incendie

10 - VOIRIE

10.1 - Rapport de voirie

2020-12-221

10.2 - Reddition de compte - Programme d'aide à la voirie locale - Volet PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

Que le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les dépenses d'un montant de 21 277,64\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-222

10.3 - Reddition de compte - Programme d'aide à la voirie locale - Volet AIRRL

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Roy

Que le conseil de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague approuve les dépenses d'un montant de 13 405,21\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-223

10.4 - 2e décompte - Réfection du rang 3 et 4 et d'une portion de la route 277

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Gilbert

D'accepter la demande de paiement #2 de Construction Abénakis Inc. au montant de 2 221 036,56\$ taxes incluses et considérant la retenue de garantie de 10%, tel que recommandé par la firme ARPO groupe-conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-224

10.5 - Achat rétro caveuse

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas

D'entreprendre les démarches pour l'achat d'une rétro caveuse usagée. Monsieur Sylvain Gilbert et Monsieur André Boutin sont nommés pour accompagner notre employé de voirie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-12-225

10.6 - Avis de motion projet de règlement 100-2021

Dépôt et présentation du projet de règlement 100-2021.

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le conseiller Monsieur Sylvain Gilbert qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 100-2021 décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat d'une rétro caveuse usagée.

11 - LOISIRS ET CULTURE

2020-12-226

11.1 - Patinoire

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Giguère

D'ouvrir la patinoire en suivant les recommandations en vigueur de la Santé publique.

Le local des loisirs restera fermé, mais des bancs seront installés à l'extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12 - DÉVELOPPEMENT

13 - URBANISME

14 - HYGIÈNE DU MILIEU

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2020-12-227

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Dumas
QUE la séance soit levée à 20h07

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lucie Gagnon
Mairesse

Vicky Giguère
Directrice générale

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse